



SOMMET ARABE D'ALGER

DÉCLARATION D'ALGER

La 31^e session du Sommet arabe d'Alger a été couronnée par la «Déclaration d'Alger», lue en séance de clôture par le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Nadir Larbaoui.



Ph.: Nesrine T.



Nous, dirigeants des États arabes, réunis dans la ville d'Alger en République Algérienne Démocratique et Populaire, les 1^{er} et 2 novembre 2022, correspondant aux 7-8 Rabi' al-Thani 1444 de l'Hégire, à l'occasion de la trente et unième (31^e) session ordinaire du Conseil de la Ligue des États Arabes au niveau du Sommet, à l'aimable invitation de Son Excellence le Président Abdelmadjid Tebboune, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire :

Mus par notre histoire commune et par les liens de solidarité arabe qui a épousé sa plus belle expression à travers l'adhésion des peuples et des pays arabes à la lutte du peuple algérien durant la Glorieuse Révolution de Novembre et les sacrifices des frères arabes pour le triomphe de leurs frères Algériens.

En remémoration des résolutions historiques prises par les dirigeants arabes, lors de tous les sommets précédents, y compris ceux tenus en Algérie à des étapes charnières de l'histoire de notre Nation, et compte tenu des acquis collectivement réalisés lors de ces haltes en faveur des causes de la Nation arabe et de l'action arabe commune.

Conscients de la conjoncture délicate et des développements effrénés sur la scène internationale et des signes de l'état actuel de polarisation qui augurent d'une reconfiguration des rapports de force, avec tous les dangers que cette situation fait peser sur notre sécurité nationale et sur la stabilité de nos patries, et ce qu'elle nous dicte comme impératif de fédérer nos efforts pour préserver nos intérêts communs et se positionner en tant qu'acteur influent et agissant pour dessiner les contours d'un nouvel ordre international basé sur la justice et l'égalité souveraine entre États.

Nous saluons l'initiative de Son Excellence le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a choisi la «Réunification des rangs» pour thème de notre sommet, exprimons notre profonde fierté de partager, avec le Président, le Gouvernement et le peuple algériens, les festivités marquant le 68^e anniversaire de la Glorieuse Révolution de Novembre, et nous nous inclinons à la mémoire des vaillants martyrs qui ont irrigué de leur sang béni cette terre pure :

NOUS DÉCLARONS CE QUI SUIT :

PREMIÈREMENT : CONCERNANT LA CAUSE PALESTINIENNE

- Importance de la centralité de la cause palestinienne, du soutien absolu aux droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à la liberté, à l'autodétermination et à l'établissement de l'État de Palestine indépendant, pleinement souverain sur les lignes du 4 juin 1967, avec Al Qods Est pour capitale, le droit au retour et à l'indemnisation des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 de 1948 de l'Assemblée générale des Nations unies.

- Attachement à l'Initiative arabe de paix de 2002, avec tous ses éléments et priorités, et engagement vis-à-vis d'une paix juste et globale en tant qu'option stratégique pour mettre fin à l'occupation israélienne de toutes les terres arabes, y compris le Golan syrien, les fermes de Chebaa et les collines libanaises de Kafr Shuba, et résoudre le conflit arabo-israélien sur la base du principe de «la terre contre la paix», du droit international et des résolutions pertinentes de la Légimité internationale.

- Poursuite des efforts visant à protéger la ville d'Al-Qods occupée et ses lieux saints, et à la défendre contre les tentatives inacceptables et condamnablement visant à en modifier la démographie et l'identité arabo-musulmane et chrétienne, ainsi que le statut historique et juridique, notamment à travers le soutien à la tutelle hachémite historique pour protéger les lieux religieux islamiques et chrétiens, et à l'Administration des waqfs d'Al-Qods et des affaires de la mosquée d'Al Aqsa relevant du ministère jordanien des Waqfs et des Lieux islamiques, disposant de la compétence exclusive en la matière, en sus du rôle du comité d'Al-Qods et du Fonds Al-Qods pour défendre la ville d'Al-Qods et soutenir la résistance de sa population.

- Levée du blocus israélien imposé à la bande de Ghaza et condamnation de l'usage de la force par l'occupation contre les Palestiniens, et de toutes les pratiques barbares, dont les assassinats et les arrestations arbitraires, tout en réclamant la libération de tous les détenus et les prisonniers, notamment les enfants, les femmes, les malades et personnes âgées.

- Adoption et soutien à l'approche de l'État de Palestine pour obtenir la qualité de membre à part entière aux Nations unies, et appel aux pays n'ayant pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire, outre l'impératif appui aux efforts juridiques palestiniens visant à tenir l'occupation israélienne pour responsable des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'elle a commis et qu'elle continue de commettre à l'encontre du peuple palestinien.

- Hommage aux efforts arabes déployés pour l'unification des rangs palestiniens, et à la signature par les frères palestiniens de la «Déclaration d'Alger», issue de la «Conférence d'unification des rangs pour l'unité nationale palestinienne», tenue à Alger du 11 au 13 octobre 2022, et nécessité de conjuguer les efforts des pays arabes pour accélérer la réalisation de cet objectif noble, notamment à travers l'accompagnement des frères palestiniens pour concrétiser les étapes convenues dans la Déclaration susmentionnée.

DEUXIÈMEMENT : CONCERNANT LA CONJONCTURE QUI PRÉVAUT DANS LE MONDE ARABE

- Renforcement de l'action arabe commune pour protéger la sécurité nationale arabe dans son concept global et sous toutes ses dimensions politique, économique, alimentaire, énergétique, hydrique et environnementale, et contribution au règlement des crises que traversent certains pays arabes, de manière à préserver l'unité des pays membres, leur intégrité territoriale et leur souveraineté sur leurs ressources naturelles à la hauteur des aspirations de leurs peuples à une vie décente.

- Rejet de toute forme d'ingérence étrangère dans les affaires internes des pays arabes et attachement au principe des solutions arabes aux problèmes arabes, à travers le renforcement du rôle de la Ligue arabe dans la prévention et le règlement des crises de manière pacifique, et renforcement des relations interarabes. Dans ce cadre, nous saluons les démarches et les efforts consentis par plusieurs États arabes, notamment l'État du Koweït, en faveur de la solidarité arabe et du Golfe. - Pleine solidarité avec le peuple libyen et soutien aux efforts visant à mettre un terme à la crise libyenne, à travers une solution inter-libyenne qui préserve l'unité et la souveraineté de la Libye, protège sa sécurité et la sécurité des pays voisins, et réalise les aspirations de son peuple à l'organisation d'élections dans les meilleurs délais pour assurer une stabilité politique pérenne.

- Soutien au Gouvernement légitime du Yémen, à la formation du Conseil de direction présidentiel et aux efforts consentis pour parvenir à une solution politique à la crise du Yémen, conformément aux références en vigueur, tout en insistant sur la nécessité de renouveler la trêve humanitaire comme étape essentielle de ce processus visant la réalisation d'un règlement politique inclusif qui garantisse l'unité, la souveraineté, la stabilité et l'intégrité territoriales du Yémen et la sécurité des pays du Golfe arabe, ainsi que sur le rejet de toutes les formes d'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures.

- Rôle collectif et de chef de file des États arabes dans les efforts visant à parvenir à une solution politique à la crise syrienne et au traitement de toutes ses retombées politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques, en vue de garantir l'unité et la souveraineté de la Syrie, réaliser les aspirations de son peuple et restaurer sa sécurité, sa stabilité et sa place aux niveaux régional et international.

- Soutien à l'activité constitutionnelle en Irak, y compris la formation du Gouvernement, tout en saluant les efforts visant à réaliser la stabilité et le développement économique, et à concrétiser les espoirs et les aspirations du peuple irakien, ainsi que les succès réalisés par l'Irak dans la lutte contre les organisations terroristes et les sacrifices de son peuple dans la défense de la souveraineté et de la sécurité de son pays.

- Solidarité avec la République du Liban pour la préservation de sa sécurité et de sa stabilité, et soutien les mesures qu'elle a prises pour asseoir sa souveraineté sur son territoire et son espace maritime, pour que ce pays mette en œuvre les réformes requises et que le Parlement élise un nouveau Président du pays.

- Soutien à la République fédérale de Somalie pour la consolidation des bases de la sécurité et de la stabilité, à travers la contribution des États arabes au renforcement des capacités nationales somaliennes dans le domaine de la lutte antiterroriste, en vue de permettre à ce pays frère de relever les défis qui se posent à lui dans l'étape actuelle, notamment face à la crise aiguë de la sécheresse. - Soutien aux efforts continus en faveur d'une solution politique entre Djibouti et l'Érythrée concernant le différend frontalier et la question des prisonniers djiboutiens.

- Nécessité de contribuer à soutenir les États arabes qui ont traversé ou traversent une conjoncture politique, sécuritaire et économique difficile, ou ceux qui font face à des situations exceptionnelles du fait des catastrophes naturelles, par la mobilisation des moyens disponibles selon les formules en place aux niveaux bilatéral, arabe, régional et international.

- Nécessité de créer une zone dénucléarisée et exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément aux références convenues, et d'inviter toutes les parties concernées à rejoindre et à mettre en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du Système mondial de non-prolifération nucléaire.

TROISIÈMEMENT : CONCERNANT LE RENFORCEMENT ET LA MODERNISATION DE L'ACTION ARABE COMMUNE

- S'engager à la poursuite du processus de renforcement et de modernisation de l'action arabe commune et à sa promotion à la hauteur des aspirations des peuples arabes, suivant une nouvelle approche confortant les cadres traditionnels et érigant les préoccupations du citoyen arabe au cœur de ses priorités.

- Valoriser les propositions constructives présentées par le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, M. Abdelmadjid Tebboune, pour l'activation du rôle de la Ligue arabe en matière de prévention et de règlement des conflits, en sus de la consécration de la dimension populaire et du renforcement de la place des jeunes et de l'innovation dans l'action arabe commune.

- Souligner la nécessité de lancer une dynamique interactive entre les institutions arabes officielles et les acteurs de la société

civile avec toutes ses obédiences et forces vives, et ce à travers la création d'espaces d'échange d'idées, de débat fructueux et de dialogue constructif à même d'unifier les efforts, pour relever les défis qui se posent avec l'association de tout un chacun.

- S'engager à multiplier les efforts pour la concrétisation du projet d'intégration économique arabe suivant une vision globale assurant une exploitation optimale des atouts des économies arabes, mais aussi des opportunités précieuses qu'elles présentent, l'objectif étant d'assurer une activation complète de la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE), en prévision de la création de l'Union douanière arabe.

- Mettre l'accent sur la conjugaison des efforts en vue de consolider les capacités arabes collectives en matière de riposte aux défis posés dans les domaines de la sécurité alimentaire, sanitaire et énergétique, et de lutte contre les changements climatiques, tout en soulignant l'impératif développement des mécanismes de coopération en vue de l'institutionnalisation de l'action arabe dans ces domaines.

QUATRIÈMEMENT : CONCERNANT LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU VOISINAGE ET LES PARTENARIATS

- Souligner la nécessité d'établir des relations saines et équilibrées entre la communauté arabe et la communauté internationale, y compris son environnement islamique, africain et euro-méditerranéen, des relations reposant sur le respect des règles de bon voisinage, la confiance, la coopération fructueuse et l'engagement mutuel aux principes consacrés dans la charte des Nations unies, en tête desquels le respect de la souveraineté des pays et la non-ingérence dans leurs affaires internes.

- Insister sur l'importance des forums de coopération et de partenariat existant entre la Ligue arabe et les différents partenaires internationaux et régionaux, étant des espaces importants pour la concertation politique et l'établissement des relations et de partenariats équilibrés, basées sur le respect et les intérêts mutuels.

CINQUIÈMEMENT : CONCERNANT LA SITUATION INTERNATIONALE

- Souligner que les tensions croissantes sur la scène internationale mettent en évidence, plus que jamais, les dysfonctionnements structurels des mécanismes de gouvernance internationaux, et le besoin impérieux de les traiter au titre d'une approche garantissant l'équité et l'égalité entre tous les pays et mettant un terme à la marginalisation des pays en développement.

- Affirmer l'importance de la participation des pays arabes dans la définition des contours du nouvel ordre mondial post-Covid-19 et guerre en Ukraine, en tant que bloc harmonisé et uni et comme un acteur qui peut, avec sa volonté, ses capacités et ses compétences, contribuer de manière efficace et positive dans ce domaine.

- S'engager aux principes des non-alignés et à la position arabe commune vis-à-vis de la guerre en Ukraine, laquelle position repose sur le rejet du recours à la force et l'adoption de solutions pacifiques, à travers l'adhésion effective du Groupe de contact de la Ligue arabe au niveau ministériel (composé de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Soudan, de l'Irak et des Émirats arabes unis, outre le secrétaire général de la Ligue arabe) aux efforts internationaux visant à cristalliser une solution politique à la crise en adéquation avec les principes de la Charte onusienne et prenant en ligne de compte les préoccupations sécuritaires des parties prenantes, tout en rejetant la politisation des organisations internationales. Mettre en avant, dans ce cadre, les efforts déployés par d'autres pays arabes, à l'image du Royaume d'Arabie saoudite.

- Valoriser la politique équilibrée adoptée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (OPEP+), afin de garantir la

stabilité des marchés énergétiques mondiaux et la pérennité des investissements dans ce secteur stratégique, dans le cadre d'une approche économique assurant la protection des intérêts des pays producteurs et consommateurs à la fois.

- Relever la nécessité d'unifier les efforts visant à lutter contre le terrorisme et toute forme d'extrémisme, tarir les sources de son financement, et mobiliser la communauté internationale dans le cadre d'une approche aux dimensions complémentaires reposant sur l'engagement aux règles du droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment en ce qui a trait à la revendication des partenaires d'interdire l'utilisation de leurs territoires comme refuge ou plateforme d'incitation ou de soutien aux actes de terrorisme contre d'autres pays.

- Saluer les initiatives louables de certains pays arabes visant à mettre un terme à la prolifération de l'islamophobie, réduire les tensions et promouvoir les valeurs de tolérance, de respect de l'autre, de dialogue entre religions, cultures et civilisations, et de faire prévaloir les valeurs du vivre ensemble en paix, proclamée par l'ONU comme Journée internationale, à l'initiative de l'Algérie.

- Se féliciter, dans ce cadre, de la visite historique du Pape du Vatican au Royaume de Bahreïn, et de sa participation avec le Grand Imam de la Mosquée d'Al-Azhar Al-Charif, président du Conseil des sages musulmans, Dr. Ahmed Mohamed Al-Tayeb, aux travaux du «Forum de Bahreïn pour le dialogue entre l'Orient et l'Occident pour la coexistence humaine».

- Saluer le rôle important des pays arabes face aux défis majeurs auxquels est confrontée l'humanité, à l'instar des changements climatiques, tout en se félicitant, dans ce contexte, de l'initiative verte du Moyen-Orient, lancée par l'Arabie saoudite.

- Affirmer la nécessité pour les États arabes de jouer un rôle éminent dans l'organisation des grandes manifestations internationales qui se veulent des événements importants et structurants des relations internationales.

NOUS EXPRIMONS DANS CE CADRE :

- Notre soutien à la République arabe d'Égypte qui s'apprête à abriter la 27^e session de la Conférence des États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

- Notre appui à l'État du Qatar qui se prépare à abriter la Coupe du Monde de football 2022, et notre entière confiance en sa capacité à organiser une édition remarquable de cet événement international, mais aussi notre condamnation des campagnes diffamatoires à son égard.

- Notre soutien au Royaume du Maroc qui accueillera le 9^e Forum mondial de l'Alliance des Civilisations des Nations unies, les 22 et 23 novembre dans la ville de Fès. - Notre soutien à l'État des Émirats arabes unis qui se prépare à abriter la 28^e session de la Conférence des États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

- Notre soutien à la candidature de Riyadh (Royaume d'Arabie saoudite) pour accueillir «EXPO 2030».

EN CONCLUSION :

- Nous exprimons notre profonde reconnaissance au Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, M. Abdelmadjid Tebboune, pour ses précieux efforts dans l'organisation et la gestion des réunions du Sommet avec sagesse et clairvoyance, ainsi que pour son rôle dans l'approfondissement de la concertation, de la coordination et la réunion de toutes les conditions garantissant la réussite de cette importante échéance arabe qui s'est déroulée dans un esprit fraternel et consensuel exemplaire. De même que nous saluons hautement ses contributions et initiatives ayant fait de ce Sommet une halte distinguée en faveur de l'action arabe commune.

LES 5 POINTS PHARES DE LA DÉCLARATION D'ALGER

● Conjoncture dans les pays arabes : Renforcement de l'action arabe commune, pour protéger la sécurité nationale arabe dans son concept global et sous toutes ses dimensions politique, économique, alimentaire, énergétique, hydrique et environnementale, et contribution au règlement des crises que traversent certains pays arabes.

● Palestine : Importance de la centralité de la cause palestinienne, du soutien absolu aux droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à la liberté, à l'autodétermination et à l'établissement de l'État de Palestine indépendant, pleinement souverain sur les lignes du 4 juin 1967, avec Al Qods Est pour capitale, le droit au retour et à l'indemnisation des réfugiés palestiniens, conformément à la

résolution 194 de 1948 de l'Assemblée générale des Nations unies.

● Relations avec les pays du voisinage : Nécessité d'établir des relations saines et équilibrées entre la communauté arabe et la communauté internationale, y compris son environnement islamique, africain et euro-méditerranéen, des relations reposant sur le respect des règles de bon voisinage, la confiance, la coopération fructueuse et l'engagement mutuel aux principes consacrés dans la charte des Nations unies, en tête desquels le respect de la souveraineté des pays et la non-ingérence dans leurs affaires internes.

● Renforcement et modernisation de l'action arabe commune : S'engager à la poursuite du processus de renforcement et

de modernisation de l'action arabe commune et à sa promotion à la hauteur des aspirations des peuples arabes, suivant une nouvelle approche confortant les cadres traditionnels et érigant les préoccupations du citoyen arabe au cœur de ses priorités.

● Situation internationale : Souligner que les tensions croissantes sur la scène internationale mettent en évidence, plus que jamais, les dysfonctionnements structurels des mécanismes de gouvernance internationaux, et le besoin impérieux de les traiter au titre d'une approche garantissant l'équité et l'égalité entre tous les pays et mettant un terme à la marginalisation des pays en développement.

